

## Quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la participation des habitants dans les quartiers d'habitat social.

d'après « faire participer les habitants » Marion Carel

		<b>Conception de l'intervention à mener auprès des habitants des quartiers d'habitat social</b>	
		<b>Pas de distinction entre les individus (égalités)</b>	<b>Prise en compte de l'éloignement de la parole publique des habitants des quartiers d'habitat social (traitement différentiel)</b>
<b>Conception de la démocratie participative</b>	<b>Modèle représentatif</b>	<u>a) Participation inutile</u> Tout existe déjà pour que le citoyen s'exprime, vote, fassent des réclamations.	<u>b) Injonction participative</u> La participation est une question sociale. Les habitants sont perçus comme « inadaptés » ; il s'agit de les mettre à niveau pour qu'ils se comportent en citoyens.
	<b>Modèle délibératif</b>	<u>c) Participation citoyenne</u> La participation est une question politique l'objectif premier est de démocratiser les institutions en installant des procédures participatives fortes telles que le budget participatif. Ce processus égalitaire contribue à lutter contre les inégalités sociales.	<u>d) Pouvoir d'agir</u> La participation une question sociale et politique, visant l'accroissement du pouvoir d'agir des habitants sur leur vie et leur environnement, à travers le mouvement social et /ou la délibération. Elle passe ainsi, au-delà des procédures participatives, par l'action collective et l'éducation populaire.

**a) Participation inutile :** les citoyens disposent de formes de participation sous la forme de bulletin de vote ; Il peut sanctionner ou approuver l'action des élus. Il dispose aussi d'un arsenal juridique qui lui permet de déposer plaintes lorsqu'ils se sentent floués. Les formes de participation délibératives sont vécues comme dangereuses dans la mesure où elles pourraient remettre en cause la démocratie représentative

**b) Injonction participative :** la participation est comme une compétence individuelle mais dont les publics issus des quartiers d'habitat social seraient plus en difficulté pour l'exercer. Les habitants de ces quartiers ne sont pas identifiés comme soucieux de l'intérêt collectif. Le développement de la participation consiste ici à former les habitants à des programmes d'aide aux montages de projets, de formation citoyenne, d'information sur le fonctionnement institutionnel. Lorsque les institutions considèrent que les habitants sont les principaux responsables de leur rapport à leur citoyenneté, elles s'interdisent de les placer en acteurs des transformations individuelles et collectives.

**c) Participation citoyenne :** ici la participation concerne tout le monde et ne doit pas être cantonnée à la sphère de la politique de la ville. Les théories de la démocratie participative considèrent que le changement institutionnel produit du changement sur les acteurs. La démocratisation des institutions à travers notamment le recours au tirage au sort et aux votes citoyens décisionnel est vue comme génératrice du développement de la participation (Sintommer 2007).

Le problème est simplement de constater la présence relativement faible des « sans voix » dans les dispositifs participatifs. La question est de savoir comment diversifier l'origine sociale et ethnique des participants dans les dispositifs participatifs (dilemme de l'égalité).

**d) Pouvoir d'agir :** il semble que le constat de départ est que la participation serait une pratique contre nature, aussi bien pour les habitants que les élus ou les techniciens. Alors que dans la participation citoyenne l'accent est mis sur la nécessité de donner du pouvoir aux citoyens par le biais de procédures fixées par le droit ; dans la conception du pouvoir d'agir l'accent est mis sur le pouvoir d'agir collectivement. Il est affirmé que la participation ne se décrète pas mais qu'elle se construit petit à petit, au moyen d'un accompagnement ou d'une ingénierie particulière, afin d'amener les individus comme les institutions à évoluer.

Deux conceptions de ce pouvoir d'agir sont à identifier :

- Une première met l'accent sur la « politisation des minorités », sur le modèle du « Community » nord-américain (Saul Alinsky 1971). L'objectif est d'encourager les minorités à lutter pour l'amélioration de leurs conditions de vie dans une démarche de contre-pouvoir.
- La seconde met l'accent moins sur le contre-pouvoir porté par des leaders communautaires que sur des délibérations collectives, conçues comme déclencheuses d'émancipation. Le rétablissement de l'égalité socio-économique n'est pas un préalable. La délibération est considérée comme moyen pour les minorités de s'émanciper par l'exercice de la critique et l'amélioration des politiques publiques dans le sens d'une meilleure justice sociale.